



Genève, le 23 juin 2008

**Lettre ouverte à Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Genève  
Me Jean-François Ducrest (par courriel et par fax 022 707 18 11)**

**Concerne** : Article dans Le Matin online du 16 juin 2008 et version papier : La clope a ses avocats.

---

Monsieur le Bâtonnier,

Suite à l'article inséré à la présente lettre, parue online, <http://www.lematin.ch/fr/actu/suisse/la-clope-a-ses-avocats-9-177891>, le 16 juin 2008 sur le site Le Matin puis dans la version papier, je vous demande de bien vouloir me renseigner sur l'attitude à avoir avec les mineur-e-s justiciables lorsque je siége au Tribunal de la jeunesse en tant que juge assesseur médecin.

En effet, quant un membre éminent de votre Ordre des Avocats, à ma connaissance ancien Bâtonnier de cet Ordre et membre actuel du Conseil supérieur de la magistrature (Conseil qui contrôle l'activité des juridictions et des magistrats), dit et je lis :

« *Je vais continuer à fumer au restaurant* »

« *En ce qui me concerne, je ne vais pas arrêter de fumer. Je suis insensible à l'intimidation pénale, et les amendes me sont indolores.* »

que pourrais-je argumenter au-à la mineur-e, souvent à cet âge-là désargenté-e, traduit-e devant notre Cour et qui, sûrement assisté-e par son avocat, me fera référence aux déclarations médiatiques, dans un grand quotidien, de Me Marc Bonnant, membre du Conseil supérieur de la magistrature ?

J'attends avec attention vos suggestions. Dans l'attente, je me tiens à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bâtonnier, l'expression de mes respectueuses et cordiales salutations.

Dr Jean-Charles Rielle

Conseiller national

Juge assesseur médecin au Tribunal de la jeunesse

Mobile 078 892 35 61 – [jrielle@parl.ch](mailto:jrielle@parl.ch) – [www.rielle.info](http://www.rielle.info)

**Copies à :**

M. le Procureur Général Daniel Zappelli (par courriel et par fax 022 327 01 11)

Mme Sylvie Wegelin, Présidente du Tribunal de la jeunesse (par courriel)

M. le Vice-Bâtonnier Vincent Spira (par courriel et par fax 022 718 88 48)

Me Marc Bonnant (par fax 022 703 50 50)